

COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE

Réunion téléphonique du 18 octobre 2018

Présents: Roland Grain et Jean René Elophe

1ère Affaire litigieuse:

Licourt (2) / Dompierre (1) du 14/10/2018 en Challenge Fromentin

Réclamation de l'ES Licourt concernant la participation et la qualification du joueur du FC Dompierre: DOMON Louis, joueur muté, alors que le FC Dompierre en 3ème année d'infraction au statut de l'arbitrage, ne peut faire jouer de licencié muté dans son équipe 1.

Après vérification, il s'avère que le FC Dompierre est bien en infraction au statut de l'arbitrage pour la 3ème année (voir PV de la Commission Départementale du Statut de l'arbitrage, réunion du 28 juin 2018), de ce fait, il ne lui est pas autorisé d'aligner des mutés dans son équipe première.

Le FC Dompierre ayant fait jouer DOMON Louis (licence mutation du 09/07/2018 au 09/07/2019) est en infraction.

La Commission donne match perdu au FC Dompierre (1) pour en reporter le bénéfice à l'ES Licourt (2).

2ème Affaire litigieuse:

Englebelmer (3) / Marcelcave (1) du 14/10/2018 en Challenge Guéant

Réserves de l'US Marcelcave sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du FRE Englebelmer, susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, il s'avère qu'aucun joueur de l'équipe 3 du FRE Englebelmer, n'avait participé au match Amiens PFC 2 / FRE Englebelmer 2 du 07/10/2018.

La Commission homologue le résultat, tel qu'acquis sur le terrain:

FRE Englebelmer (3) 2 / US Marcelcave (1) 0.

La commission homologue les résultats des autres rencontres n'ayant donné lieu à aucune réclamation

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

2ème tour du 14/10/2018

Marchepot (2) **2 / 1** Estrées Mons (2)
Moreuil (2) **10 / 2** Saily Saillisel (2)
Bray sur Somme (2) **Forfait** / Licourt 1
Voyennes **0 / 4** Cartigny (1)
Hangest en Santerre (2) **0 / 5** Moislains (1)
Hombreux (2) **0 / 2** Heudicourt
Albert USOA (3) **3 / 3** Monchy Lagache (1)
tab 3 / 4
Albert Sports (2) **2 / 2** Englebelmer (2)
tab 3 / 4
Harbonnières **4 / 6** Ham (2)
Marcelcave (2) **0 / 0** Cerisy (2)
tab 3 / 5

Exempts: Hombreux (1) qualifié en Challenge Crédit Agricole et Ste
Emilie Epehy (2)

CHALLENGE GUEANT

1er tour du 14/10/2018

Rethonvillers **4 / 1** Warloy
Moislains (2) **3 / 0** Albert Sports (3)
Esmery Hallon **0 / 3** Roye Damery (2)
Cartigny (2) **1 / 4** Chaulnes (3)
Plessier (2) **7 / 1** Monchy Lagache (2)
Davenescourt **3 / 0** Allaines
Domart sur la Luce **3 / 1** Bray sur Somme (1)
Arvillers (2) **2 / 1** Maurepas Combles

Le prochain tour des Challenges Fromentin et Guéant se dérouleront
matches se dérouleront le dimanche 28 octobre à 14h30, sur le terrain du club 1er
nommé

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

3ème tour le dimanche 28/10/2018 à 14h30

Licourt 1 / Cartigny (1)
Ham (2) / Monchy Lagache (1)
Cerisy (2) / Englebelmer (2)
Hombreux (1) / Moreuil (2)
Ste Emilie Epehy (2) / Licourt (2)

Exempts: Moislains 1, Heudicourt 1 et Marchelepote 2

1 arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant
d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.

b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h

c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004

CHALLENGE GUEANT

2ème tour le dimanche 28/10/2018 à 14h30

Englebelmer (3) / Domart sur la Luce (1)
Sailly Saillisel (2) / Plessier (2)
Arvillers (2) / Albert USOA (3)
Estrées Mons (2) / Chaulnes (3)
Albert Sports (2) / Harbonnières
Hangest en Santerre (2) / Marcelcave (2)
Hombleux (2) / Davenescourt (1)
Moislains (2) / Voyennes (1)

Exempts: Roye Damery (2), Rethonvillers (1) et Dompierre (1)

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.

1. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:

- a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.**
- b) Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h**
- c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.**

2. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004

Amiens Cedex 1 / secretariat@somme.fff.fr / 03 22 89 66 40), avec copie à
Jean René Elophe: jean-rene.elophe@laposte.net

**Le prochain tour du Challenge Guéant se déroulera le dimanche
18 novembre.**

La Commission félicite le SC Moreuil pour son excellent parcours en Coupe de France, ainsi que l'AS Hombleux pour son parcours en Challenge Crédit Agricole.

Le secrétaire : Jean René Elophe.